**OBJET** : Assemblée Générale du 17 décembre 2026 IDETA.

COMMUNE DE Bernissart
Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 12 novembre 2025**

**PRESENTS** : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G., Echevins

SAVINI A-M.,MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q.,DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., JOSPIN T., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

---

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Le Conseil Communal de Bernissart est valablement représenté pour délibérer ;

Considérant l'affiliation de la Commune de Bernissart à l'intercommunale Ideta;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que la Commune de Bernissart a été convoquée à participer à l'Assemblée générale du 17 décembre 2026 par mail daté du 20 octobre 2026;

Vu les statuts de l'Intercommunale Ideta;

Considérant que la Commune de Bernissart doit désormais être représentée à l'Assemblée générale par 5 délégués;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant la Commune de Bernissart à l'Assemblée générale Ordinaire de l'Agence Intercommunale Ideta le 17 décembre 2026;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise reçue par voire électronique;

Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée, à savoir :
1. Evaluation 2026 du Plan stratégique 2026-2028
2. Fixation des jetons de présence et rémunérations
Fixation des rémunérations et jetons de présence des membres des organes de gestion et du comité d'audit pour la mandature issue du renouvellement intégral des instances – Décision de régularisation sur recommandation du Comité de rémunération
3. Divers

Considérant que la Commune de Bernissart souhaite jouer pleinement son rôle d'associée dans l'Intercommunale;

Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

**DECIDE :**

- D'approuver/de ne pas approuver aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 17 décembre 2026 d'Ideta :

**Le point n° 1** de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Evaluation 2026 du Plan stratégique 2026-2028
**Par ……..**

**Le point n° 2** de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta,
Fixation des jetons de présence et rémunérations
Fixation des rémunérations et jetons de présence des membres des organes de gestion et du comité d'audit pour la mandature issue du renouvellement intégral des instances – Décision de régularisation sur recommandation du Comité de rémunération
**Par ……..**

**Le point n° 3** de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Divers
**Par ……..**

- De charger le Conseil Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

La délibération contenant le mandat impératif et le vote de la Commune doit parvenir au Secrétariat d'Ideta à l'adresse suivante : poolassistantesDGSG@ideta.be et/ou copie de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale précitée.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

Administration Communale de BERNISSART (Ht) - UNION FAIT LA FORCE

Véronique BILOUET Roger VANDERSTRAETEN